

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance Séance du 23 Février 2022

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 25 juin 2022 à 11h00 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Arnaud BERNEZ, Jean-Philippe BOLLE.

Absent(es) excusé(es) : Mathieu KLEIN, Sylvie BABIGEON, Michel FICK, Florence LEGROS, Estelle MERCIER, Nathan ROY.

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Florence LEGROS à Arnaud BERNEZ
Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS
Sylvie BABIGEON à Jean-Philippe BOLLE

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BOLLE

Objet : Validation des organismes bénéficiaires de la vente aux enchères solidaire du 25 juin 2022 et modalités de reversement des recettes

1-Liste des organismes bénéficiaires de la vente aux enchères solidaire

Deux associations et une fondation sont proposées pour être destinataires de l'intégralité des recettes de la vente. L'action et les projets de ces trois organismes, opérant sur le territoire de l'agglomération nancéenne, répondent aux objectifs humanitaires et sociaux de l'opération « vente aux enchères solidaire » du Crédit Municipal de Nancy.

Thématique	Objectif général	Association proposée	Objectifs particuliers et commentaires
Secteur social	Aider les personnes en difficultés sociales	Association « Le Bazar à Lisette » <i>Essey-Lès-Nancy</i>	Collectes et aides en faveur des démunis (étudiants, parents, enfants et personnes isolées en situation précaire, réfugiés ukrainiens, ...)
Secteur humanitaire	Aider les victimes de la guerre en Ukraine	Fondation « ID+ Lorraine » (Fondation de l'université de Lorraine et du CHRU de Nancy) <i>Nancy</i>	Aide aux étudiants de l'Université de Lorraine victimes de la guerre en Ukraine
Secteur médical	Aider les personnes malades	Association « AISCObam » <i>Nancy</i>	Aide scolaire et suivi pédagogique bénévoles à destination des enfants et adolescents malades

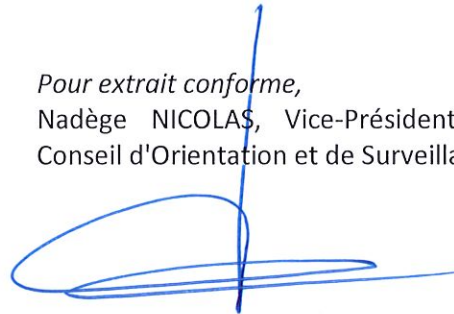
2-Répartition des recettes de la vente aux enchères solidaire et modalités de reversement

Il est proposé de reverser les sommes à parts égales entre les trois bénéficiaires. La dépense sera imputée au compte 6510 « Autres opérations à caractère social ». Le Conseil d'Orientation et de Surveillance sera informé des montants octroyés au cours de sa prochaine réunion, en fonction des résultats définitif de la vente.

Après discussion, le Conseil :

- Valide la liste des associations ci-dessus destinataires des recettes de la vente aux enchères solidaire du 25 juin 2022,
- Autorise le Directeur à signer les conventions avec les bénéficiaires,
- Autorise le reversement de l'intégralité des recettes de la vente à parts égales entre les différents bénéficiaires.

Pour extrait conforme,
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du
Conseil d'Orientation et de Surveillance



Transmis au contrôle
de légalité le 05/07/2022
Affiché le 05/07/2022